

Systèmes herbagers et produits sous signes de qualité. I- Viande ovine. II- Lait et produits laitiers

J.L. Rouquette

Les produits sous signes de qualité (labels, AOC...) se développent. Quelle part représentent-ils par rapport à l'offre et à la demande ? En France, les systèmes herbagers sont encore assez bien représentés, surtout dans certaines zones. Peuvent-ils répondre à l'enjeu que représente le développement de produits de qualité reconnue ?

RÉSUMÉ

Tant pour la production de viande ovine que pour la production laitière bovine, un zonage grossier de l'Hexagone permet de mieux cerner les systèmes de production herbagers, d'où proviennent souvent les produits sous signes de qualité. Une part importante de la production de viande ovine française est produite à l'herbe, en particulier les 3/4 de la production d'agneaux. Actuellement, par rapport aux animaux possibles, 16 à 17% des agneaux produits bénéficient d'un signe de qualité mais la profession souhaite atteindre le taux de 50% en 2001. En production bovine laitière, les systèmes fourragers comportant moins de 10% de maïs représentent 1/3 des élevages. 50% de ces systèmes herbagers sont situés en zone de montagne où la proportion de fromages sous AOC est particulièrement importante. Les produits sous signes de qualité représentent 10% des fromages et au total 220 000 t de produits laitiers, un véritable enjeu pour la filière.

MOTS CLÉS

Bovin, étude économique, France, fromage, ovin, production de viande, production laitière, qualité des produits, système de production, système fourrager.

KEY-WORDS

Cattle, cheese, dairying, economical study, forage system, France, meat production, product quality, production system, sheep.

AUTEUR

Institut de l'Élevage, GEB, 149, rue de Bercy, F-75595 Paris cedex 12.

Avant-propos et précautions de lecture

Pour mieux **appréhender l'offre française de lait et de viande ovine provenant de systèmes d'exploitation d'élevage à dominante d'herbe**, l'option retenue a été de s'appuyer sur des zonages de l'Hexagone, zonages susceptibles de pouvoir rapprocher au mieux d'un côté les séries statistiques disponibles au niveau de l'utilisation du sol, et de l'autre la connaissance à «dire d'experts» des systèmes d'exploitation dominants et de leurs caractéristiques fourragères.

D'autre part, pour mieux **cerner la demande française de lait et de viande ovine**, il a été décidé de rappeler les volumes globaux de consommation, de préciser pour 1996 - 1997 la part de ces volumes concernée par des signes officiels de qualité (AOC : Appellation d'Origine Contrôlée, Label Rouge, CCP : Certificat de Conformité du Produit, AB : Agriculture Biologique...) et de tenter un rapprochement simple de type géographique entre la fréquence des systèmes d'exploitation à base d'herbe et la fréquence des produits sous ces signes.

Ces partis pris et ces tentatives sont à prendre bien évidemment avec prudence et avec beaucoup de précautions. D'une part, les zonages proposés restent très frustes et sont très loin de pouvoir reconnaître les nombreuses diversités internes à chaque zone. Et d'autre part, quand il s'agit de produits alimentaires, le terme lui-même de «qualité» est polysémique et recouvre de nombreuses définitions. Plutôt que d'en développer les différentes facettes, sans réelle possibilité de quantification ultérieure, nous avons préféré nous en tenir aux **signes officiels de qualité** en insistant bien sur les limites évidentes de l'exercice, car les produits de qualité ne se réduisent pas, bien évidemment, aux produits sous signes, et les produits à base d'herbe n'impliquent pas obligatoirement qualité.

I- Offre et demande française en viande ovine

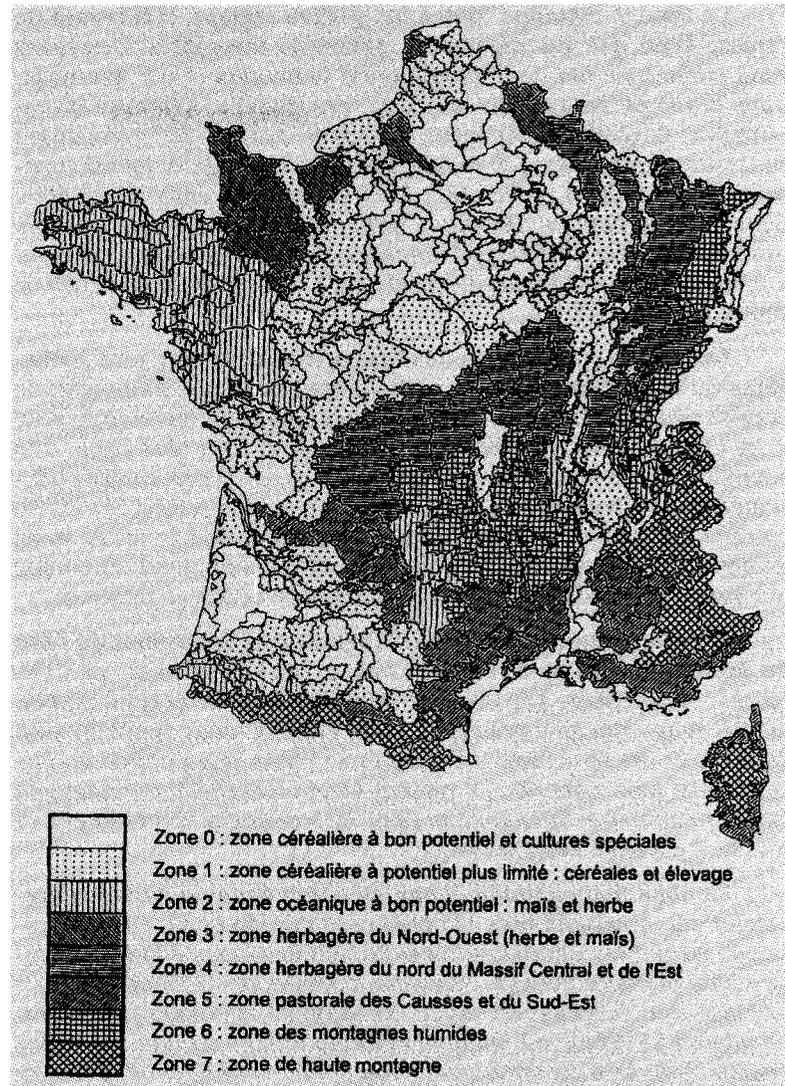
1. Contribution des systèmes herbagers

■ Zonage et typologie des systèmes d'exploitation

A partir de critères de regroupement divers, intégrant les caractéristiques du milieu physique et humain (pédoclimat, handicaps naturels, potentialités fourragères, démographie rurale) et les caractéristiques des structures et des marchés (taille des exploitations, combinaisons des productions, organisation des filières), **le découpage de l'Hexagone proposé pour la production ovine à viande se décline en 8 grandes zones d'élevage** (figure 1).

FIGURE 1 : Présentation des huit zones d'élevage ovin viande définies (Institut de l'Élevage, 1997).

FIGURE 1 : *The eight mutton-producing zones defined in France* (Institut de l'Élevage, 1997).



La zone 0 correspond à une orientation céréalière très dominante sur des terres à très bon potentiel, ou bien à des choix de cultures spéciales pérennes : arboriculture et viticulture. L'élevage, essentiellement de complément, reste marginal. Le rapport moyen SFP/SAU est largement inférieur à 20%. Situé en moyenne à 11,5% en 1989 (dernier Recensement Général de l'Agriculture), il a certainement diminué depuis.

La zone 1 correspond aussi à des situations possibles de cultures céréalières mais avec des sols à potentiel plus limité. Des équilibres entre céréales, cultures végétales diverses et élevage sont plus fréquents et restent pertinents pour l'avenir. Le rapport moyen SFP/SAU est compris entre 20 et 60%. Mais, le sens des évolutions restant toujours favorable aux cultures, le rapport moyen de 38,6% enregistré en 1989 a certainement baissé.

La zone 2 regroupe toutes les petites régions océaniques de l'Ouest ainsi que les régions de piémonts favorables, l'ensemble étant caractérisé par de bons potentiels fourragers et par des structures foncières limitées par une forte démographie. L'élevage, nécessairement intensif, est dominant et s'appuie sur une forte proportion de cultures fourragères : maïs fourrage pour l'ensilage et prairies temporaires. Le rapport moyen SFP/SAU est compris entre 60 et 80%. Suite à des recherches d'équilibre incluant une plus forte part de cultures, constituées surtout par des céréales pour l'autoconsommation, il a légèrement baissé depuis 1989, date à laquelle il atteignait le chiffre moyen de 72,6%.

La zone 3 concerne toutes les régions d'élevage plus herbagères du Nord-Ouest dans lesquelles la part de l'herbe sous forme de prairies permanentes de bonne qualité est plus importante qu'en zone 2, et celle du maïs fourrage pour l'ensilage un peu plus faible. Les orientations d'élevage se sont beaucoup appuyées ici sur la mixité lait - viande des systèmes et de la race bovine. Le rapport moyen SFP/SAU, compris entre 70 et 90%, est un peu plus élevé. Avec le même souci d'assurer un peu plus d'autonomie en céréales, il est aussi affecté par une légère baisse depuis 1989. Il était alors de 81,2% en moyenne.

La zone 4 regroupe toutes les régions très herbagères du nord du Massif Central et de l'Est lorrain et comtois de basse altitude, régions caractérisées par une part prépondérante de prairies permanentes et par des proportions de maïs fourrage pour l'ensilage plus faibles. Sur des structures foncières assez larges et agrandies, les élevages sont plus extensifs. Le rapport moyen SFP/SAU est également compris entre 70 et 90%. Depuis 1989, où son niveau moyen se situait à 77%, il est resté assez stable.

La zone 5 correspond à une présence forte de surfaces pastorales caractérisant tous les piémonts méridionaux, souvent calcaires, du sud du Massif Central et du Sud-Est. Les systèmes d'élevage y sont marqués par une utilisation possible des parcours. Le maïs fourrage pour l'ensilage est rare et les légumineuses assez fréquentes. Le rapport SFP/SAU est compris entre 50 et 80% suivant les petites régions. A partir d'un niveau moyen de 59,9% en 1989, il est plutôt en hausse, grâce à une réinsertion progressive de landes et de pelouses productives dans les systèmes fourragers.

La zone 6 rassemble les "montagnes humides aplanies" du Massif Central, du Jura et des Vosges, au dessus de 800-900 mètres d'altitude, qui disposent de surfaces suffisantes pour la confection des stocks, en bon équilibre avec les disponibilités en pâtures. Le maïs fourrage pour l'ensilage est interdit par l'altitude. La prairie permanente est dominante et parfois même exclusive. Le rapport SFP/SAU est supérieur à 85%. Déjà élevé en 1989 (90,2%), il a tendance à se renforcer.

La zone 7 concerne plus spécifiquement les «hautes montagnes accidentées» des Alpes et des Pyrénées. Les exploitations disposent d'un domaine pâturable assez vaste sous forme d'estives, mais sont souvent confrontées à de très faibles surfaces permettant de constituer les stocks, ce qui représente le facteur le plus limitant. Le

TABLEAU 1 : Répartition, par zone de production, des effectifs français d'éleveurs d'ovins et de brebis reproductrices.

TABLE 1 : *Distribution in France of number of sheep farmers and of breeding ewes per production zone.*

	Éleveurs ovins	Brebis reproductrices
Données SCÉES (1995)	111 150	7 880 000 (7 200 000 agneaux)
Données PCO* (1995)		
- zone 0	3 372	305 000
- zone 1	9 276	900 000
- zone 2	11 442	1 340 000
- zone 3	2 868	135 000
- zone 4	14 598	1 495 000
- zone 5	6 327	1 225 000
- zone 6	4 876	875 000
- zone 7	3 794	570 000
Total	56 553	6 645 000

* PCO : Primes Compensatrices Ovines ; éleveurs ayant plus de 10 brebis (hors caprins)

rapport SFP/SAU est également supérieur à 85% et, depuis 1989 (89,4%), il augmente un peu par régression des céréales autoproduites.

■ Répartition des systèmes herbagers

La ventilation des éleveurs ovins et des effectifs de brebis, sur la base des statistiques concernant les versements des PCO (Primes Compensatrices Ovines) pour l'année 1995, est fournie dans le tableau 1.

Hormis dans la zone 0, qui est caractérisée par des systèmes d'alimentation donnant une large place aux céréales, aux cultures dérobées et aux sous-produits, **les brebis à viande des systèmes français sont nourries quasi exclusivement à base d'herbe** pâturée et stockée, y compris dans les zones 1, 2 et 3. En effet, dans les exploitations comportant à la fois des céréales et de l'élevage, les troupeaux de brebis sont surtout maintenus pour valoriser les prairies temporaires présentes dans les rotations ainsi que les prairies permanentes des surfaces à handicaps. Et dans les zones où le maïs fourrage est possible (2 et 3 essentiellement), la contribution de cette culture à l'alimentation hivernale des brebis s'est fort peu développée. Là où elle existait, en particulier dans le Centre-Ouest, elle régresse plutôt aujourd'hui au profit des prairies cultivées. Quant aux agneaux, on peut considérer que seuls ceux qui sont issus du troupeau ovin laitier du Rayon de Roquefort, et qui sont donc sevrés précocement, sont concernés par une conduite d'engraissement en ateliers spécialisés de type hors sol, avec alimentation strictement concentrée.

2. Demande française, équilibre de la filière ovine et politique de signes de qualité

■ Une demande bien supérieure à l'offre

Pour l'année 1996, la consommation française de viande ovine toutes catégories (Consommation Indigène Brute) s'élève à environ

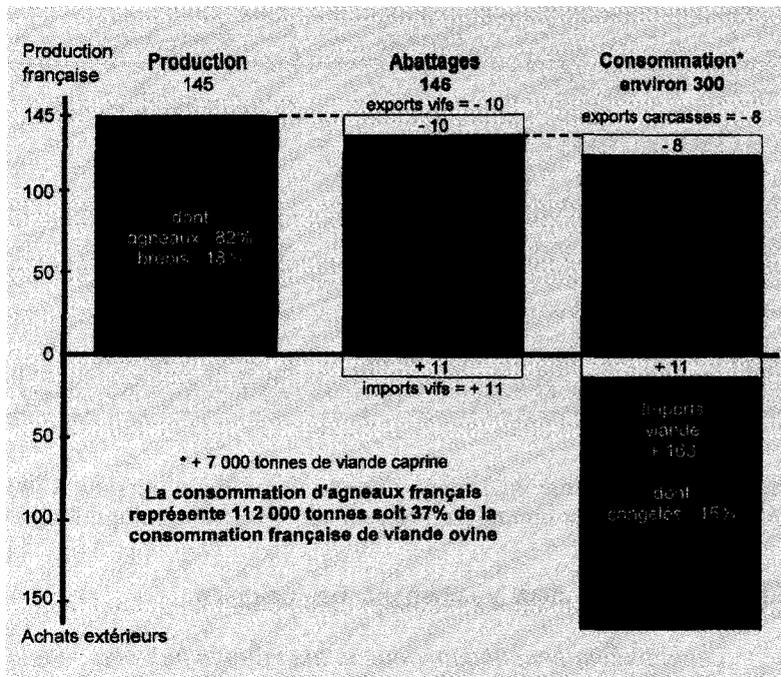


FIGURE 2 : Bilan de la production et de la consommation française de viande ovine en 1996 (en 1000 t équivalent carcasse ; estimation GEB, Institut de l'Elevage).

FIGURE 2 : Production and consumption of mutton in France in 1996 (000' t carcass equivalent ; GEB estimation, Institut de l'Elevage).

300 000 tonnes d'équivalent carcasse. La Production Indigène Brute sur la même année n'atteignant que 145 000 tonnes d'équivalent carcasse, le taux d'approvisionnement global n'atteint qu'un peu plus de 48%. Ce bilan (figure 2) tient compte d'un total d'**exportations de 18 000 t** (10 000 en vif et 8 000 en carcasses) et d'un total de **174 000 t d'importations** (11 000 en vif et 163 000 en carcasses dont 15% congelées). En 1996, **la Production Indigène Brute est faite de 82% d'agneaux et de 18% de brebis. Cela représente 7 200 000 agneaux** dont 943 000 sont exportés vivants vers l'Espagne et l'Italie essentiellement. Ce chiffre global d'agneaux produits est à mettre en face d'une consommation totale d'agneaux d'environ 15 000 000 de têtes. Les agneaux français consommés en France représentent 112 000 tonnes d'équivalent carcasse, soit 37% de la consommation française de viande ovine toutes catégories.

■ Un développement de la production d'agneaux sous signes de qualité

En retenant comme présomption de signes de qualité possibles une liaison forte avec l'herbe pâturée et stockée, il est possible de proposer pour l'avenir un certain potentiel d'agneaux français identifiables sous signes. En tenant compte d'une production totale de 7 200 000 agneaux, et en écartant *a priori* 600 000 agneaux correspondant à des circuits très courts de type autoconsommation, 350 000 provenant des zones très fortement orientées vers les cultures (zone 0)

TABLEAU 2 : Répartition, par zone de production, des effectifs de brebis et d'agneaux liés à un système herbager, et potentiellement de qualité (base inventaire 1996).

TABLE 2 : *Distribution in France, per production zone, of number of ewes and lambs linked to a grassland system, and potentially of "quality" grade (basis : 1996 Survey).*

	Nombre de brebis		Nombre d'agneaux
	total	en système herbager	en système herbager
Zone 0	305 000	-	-
Zone 1	900 000	900 000	940 000
Zone 2	1 340 000	1 150 000	1 180 000
Zone 3	135 000	135 000	125 000
Zone 4	1 495 000	1 495 000	1 300 000
Zone 5	1 225 000	920 000	900 000
Zone 6	675 000	500 000	535 000
Zone 7	570	570 000	520 000
Total en France	6 645 000	5 670 000	5 500 000

et 750 000 issus des systèmes ovins laitiers du Rayon de Roquefort, le nombre d'agneaux susceptibles de faire l'objet de démarches de qualité en valorisant une image de "système herbager" serait de 5 500 000. La répartition des provenances géographiques de ces agneaux pourrait être celle présentée tableau 2.

Il est intéressant de faire le bilan de tous les agneaux produits en France en 1996 sous différents signes et marques officiels de qualité : marques de l'Interprofession ("Agneaux des Bergers de France" (ABF) pour la grande distribution, "Agneaux Français de Qualité Bouchère" (AFQB) pour les bouchers détaillants), labels rouges, Certifications de Conformité du Produit (CCP), labels et marques régionales, agriculture biologique (AB) et autres signes, et les marques d'entreprises. Le nombre total d'agneaux concernés par ces différentes opérations s'est élevé à 910 000 têtes. Les options commerciales de qualité ainsi engagées débouchent d'ores et déjà sur des résultats intéressants qui représentent 16,5% des agneaux possibles (910 000 agneaux sur 5 500 000).

■ Perspectives pour la production de viande ovine française

Il est surtout important de noter que, en France, la Profession et l'Interprofession ovine se donnent des objectifs de qualité ambitieux pour l'avenir. Dans le cadre d'un Projet Ovin pour 2001, la barre à atteindre est proposée à un niveau élevé, de 2 500 000 à 3 000 000 d'agneaux, ce qui représente environ 50% des agneaux possibles et 15 à 20% de tous les agneaux consommés au niveau national. Cette option est bien considérée comme un enjeu primordial de développement de la filière ovine viande. Elle s'appuie sur la nécessité de faire progresser de concert : identification, traçabilité, segmentation et saisonnalité.

II- Offre et demande française en lait et produits laitiers

1. Contribution des systèmes herbagers

■ Zonage et typologie des systèmes d'exploitation

Pour la production bovine laitière française, les derniers résultats statistiques disponibles du SCEES (en particulier les enquêtes sur les structures de décembre 1995) et du RICA (1995) permettent de recenser tous les éleveurs ayant plus de 5 vaches laitières. Ils seraient environ 148 000 et détiendraient 4 590 000 vaches laitières et 610 000 vaches allaitantes.

Dans le même temps, les derniers résultats connus au niveau français font état des niveaux de collecte ci-après :

- lait de vache : 23 394 000 t pour un quota de 23 812 000 tonnes,

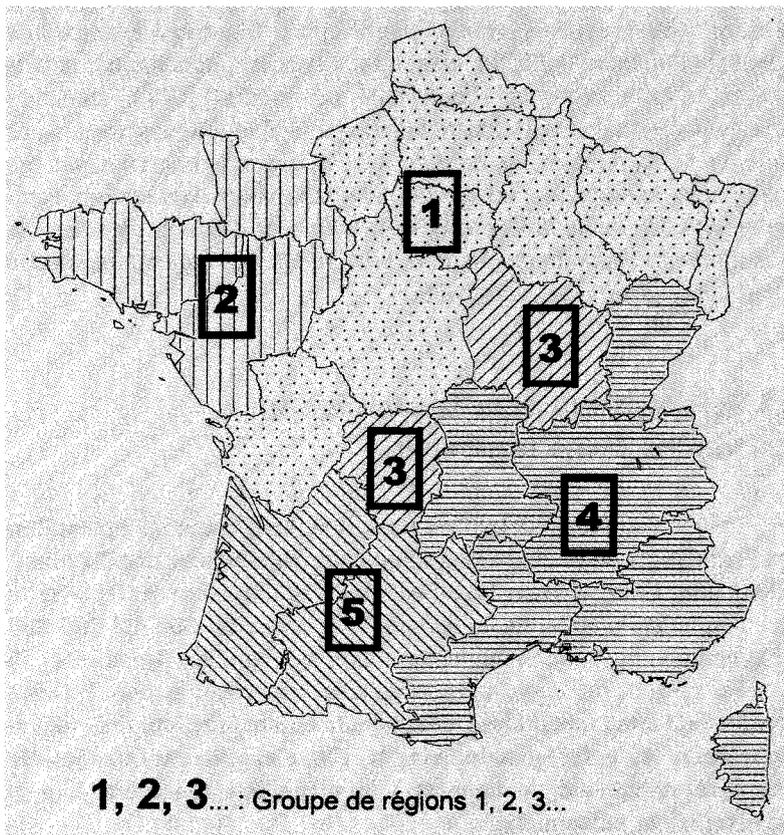


FIGURE 3 : Présentation des 5 regroupements de régions définis (Institut de l'Élevage, 1997).

FIGURE 3 : The five groups of regions defined (Institut de l'Élevage, 1997).

- lait de brebis : 206 000 tonnes,
- lait de chèvre : 290 000 tonnes.

Pour essayer d'approcher la contribution des principaux systèmes fourragers à ces résultats globaux, pour la production bovine laitière, et compte tenu des bases de données accessibles par région au niveau du SCEES, il a été convenu de travailler sur un zonage de l'Hexagone en **cinq grands regroupements de régions administratives** (figure 3), regroupements effectués à partir des ressemblances observées au niveau des systèmes fourragers et au niveau des combinaisons entre cultures végétales de vente et élevage :

- Groupe de régions 1 : Ile-de-France, Nord-Picardie, Haute-Normandie, Poitou-Charentes, Champagne-Ardenne, Centre, Lorraine, Alsace.
- Groupe de régions 2 : Bretagne, Pays-de-la-Loire, Basse-Normandie.
- Groupe de régions 3 : Bourgogne, Limousin.
- Groupe de régions 4 : Rhône-Alpes, Franche-Comté, Auvergne, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon.
- Groupe de régions 5 : Aquitaine, Midi-Pyrénées.

A l'intérieur de chacun de ces grands regroupements, les données statistiques disponibles ont été traitées selon une typologie simplifiée des exploitations bovines laitières, établie dans le cadre d'une collaboration de travail entre l'Institut de l'Elevage et l'Institut National de la Recherche Agronomique.

Cette typologie retient **trois niveaux de différenciation**. Un premier niveau sépare «**plaine**» et «**montagne**» sachant qu'en «plaine» sont comptabilisées les exploitations des zones de plaine et des zones défavorisées simples, et qu'en «montagne» sont rassemblées les exploitations de piémont, de montagne et de haute montagne.

Un deuxième niveau caractérise les exploitations en fonction de **la proportion de maïs fourrage dans le système fourrager** ; trois classes ont été définies :

- "maïs non limité" : % de maïs ensilage/SFP > 30%,
- "maïs limité" : 10% < maïs ensilage/SFP < 30%,
- "herbe" : % de maïs ensilage/SFP < 10%.

Un troisième niveau essaie, par des seuils d'effectifs, de caractériser **les types de combinaisons choisies par les exploitants entre production de lait et production de viande**, en s'intéressant aux ateliers de vaches allaitantes en formule naisseur strict et en formule naisseur - engraisseur ainsi qu'aux ateliers de mâles, taurillons et boeufs. Le seuil de caractérisation des ateliers avec vaches allaitantes est égal ou supérieur à 5 vaches présentes. Six modalités sont donc possibles : trois sans vaches allaitantes (lait spécialisé, lait + taurillons, lait + boeufs) et trois avec vaches allaitantes (lait + naisseur strict, lait + naisseur - engraisseur de taurillons, lait + naisseur - engraisseur de boeufs).

Type d'élevage	Sans vaches allaitantes (%)			Avec vaches allaitantes* (%)			Total (%)
	Lait spécialisé	Lait + taurillons	Lait + boeufs	Lait + naisseur	Lait + n.e. taurillons	Lait + n.e. boeufs	
a) Systèmes de production en élevage bovin laitier (nombre)							
Zone de "plaine"							
- système "maïs non limité"	21	6	2	2	2	1	34
- système "maïs limité"	11	4	4	3	4	2	28
- système "herbe"	9	1	2	2	1	1	16
Zone de "montagne - piémont"							
- système "maïs"	4	-	-	1	-	-	6
- système "herbe"	12	-	-	3	-	-	16
b) Références lactières (litres)							
Zone de "plaine"							
- système "maïs non limité"	32	9	3	2	3	-	49
- système "maïs limité"	16	3	3	3	3	1	29
- système "herbe"	4	-	1	-	-	-	6
Zone de "montagne - piémont"							
- système "maïs"	4	-	-	1	-	-	6
- système "herbe"	8	-	-	2	-	-	10

* n.e. : naisseur engraisseur

■ Répartition des systèmes herbagers

- A l'échelle nationale

La répartition des 148 000 éleveurs laitiers recensés fait apparaître 78% des effectifs en plaine et 22% en montagne (tableau 3). **Les systèmes «herbe» avec moins de 10% de maïs dans la SFP concernent seulement le tiers des éleveurs, pour moitié en plaine et pour moitié en montagne.** Minoritaires en plaine (20%), ils sont plutôt spécialisés (plus de la moitié) ou bien avec des vaches allaitantes (formules naisseur ou avec boeufs). Majoritaires en montagne (73%), ils sont pour les trois quarts spécialisés, ou bien mixtes avec des vaches allaitantes (naisseur) pour le quart restant.

Les tailles d'ateliers de ces systèmes "herbe" mesurées à l'aune des quotas sont de dimensions sensiblement plus petites que les autres. Dans les zones de plaine, qui totalisent 84% des quotas français, ils ne représentent que 7% des quotas et dans les zones de montagne, qui utilisent les 16% de quotas restants, ils n'atteignent que 62% de la référence disponible.

- Répartition régionale

La répartition des éleveurs laitiers et de leurs cheptels bovins entre les 5 groupes de régions définis est illustrée dans la figure 4 et le tableau 4.

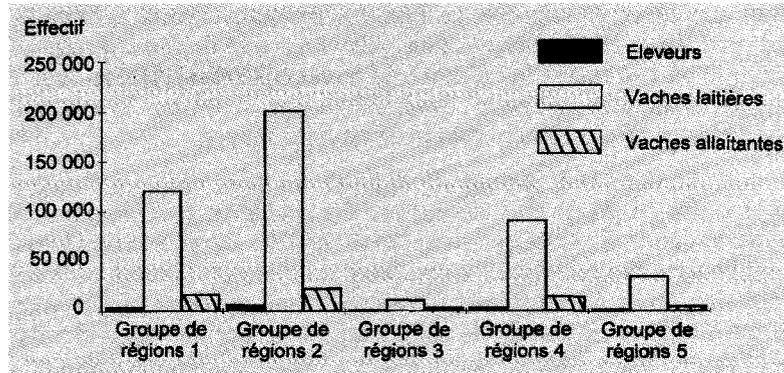
Dans les **régions du groupe 1**, les éleveurs laitiers sont quasiment tous en plaine (97%). Le quart d'entre eux seulement est concerné par des systèmes "herbe". Les systèmes dominants (près de 40%) sont des systèmes avec "maïs limité". Les systèmes mixtes lait - vian-

TABLEAU 3 : En France, suivant le type de système fourrager et la localisation, ventilation a) des systèmes de production en élevage bovin laitier, b) des références lactières (source RICA 1994, traitement INRA Nantes, Institut de l'Elevage).

TABLE 3 : *Distribution in France, according to forage system and to situation, of a) dairy cattle production systems, b) dairy references* (source : RICA, 1994 ; treatment INRA Nantes, Institut de l'Elevage).

FIGURE 4 : Répartition en 1994 de l'ensemble des éleveurs français de bovins laitiers et de leurs cheptels entre les 5 groupes de régions définis.

FIGURE 4 : Distribution in 1994 of the French dairy cattle breeders and of their herds among the five groups of regions defined.



de, les plus nombreux, sont à égalité d'importance des systèmes "lait + taurillons" et des "lait + boeufs", et avec une moindre fréquence des "lait + naisseur engraisseur taurillons". Les systèmes «herbe» ont des dimensions plus faibles que le système moyen : 22 vaches au lieu de 34, et 62 ha de SAU au lieu de 78.

Dans les **régions du groupe 2**, situées à 100% en plaine, on ne rencontre plus que 10% de systèmes "herbe", mais 56% de systèmes avec maïs "non limité". Les systèmes lait spécialisé concernent encore 1 élevage sur 2 et dans les systèmes mixtes lait - viande, l'association "lait + taurillons" domine suivie du système "lait + boeufs". Les structures des systèmes "herbe" sont assez éloignées de celles du système moyen : 19 vaches au lieu de 32, et 30 ha de SAU au lieu de 50.

Dans le **3^e groupe de régions**, la présence des éleveurs laitiers est faible. Presque les trois quarts d'entre eux sont situés en plaine et fonctionnent fréquemment avec des systèmes "herbe". Ces derniers concernent en effet au total, en plaine et en montagne, un peu plus de 40% des éleveurs et ont sensiblement la même fréquence que les systèmes à maïs "limité". Les systèmes laitiers spécialisés sont dominants en plaine. En revanche, en montagne, les systèmes mixtes lait et vaches allaitantes "naisseur" sont tout aussi nombreux. Les systèmes "herbe" sont de petites dimensions, surtout les troupeaux : 18 vaches au lieu de 32, et 66 ha de SAU au lieu de 86 par rapport au système moyen.

Le **regroupement 4** est très fortement «montagnard». On y rencontre donc par nature une majorité d'herbagers, avec toutefois une proportion non négligeable de systèmes avec maïs "limité" correspon-

TABLEAU 4 : En France, en 1994, répartition régionale des élevages bovins laitiers entre "plaine" et "montagne", et en particulier pour ceux en système «herbe» (en % du nombre total d'exploitations du groupe de régions).

TABLE 4 : Regional distribution in France, 1994, of dairy cattle herds among "lowland" and "upland", especially of herds reared on a "grass" system (% of total number of farms in each group of regions).

Régions	Exploitations "bovins lait"		Exploitations en système "herbe"		
	en "plaine"	en "montagne"	en "plaine"	en "montagne"	total
Groupe 1	97	3	25	2	27
Groupe 2	100	0	11	0	11
Groupe 3	72	28	28	14	42
Groupe 4	21	79	10	62	72
Groupe 5	66	34	21	14	35

dant aux zones de piémont. La part des systèmes laitiers spécialisés est très forte en Franche-Comté. Elle l'est moins dans le Massif Central, où l'on repère la présence de nombreuses associations "lait + vaches allaitantes naisseur". Avec 27 vaches et 60 ha, le système «herbe» peut être considéré comme le système moyen.

Enfin dans le **5^e groupe de régions**, les deux tiers des éleveurs sont situés en plaine et 1 éleveur sur 5 travaille en zone de piémont dans le cadre de systèmes avec "maïs limité". Dans le Sud-Ouest, compte tenu des possibilités d'équilibrer les systèmes par des cultures végétales, on ne rencontre pas d'association lait et viande bovine sous forme d'ateliers de mâles, de taurillons ou de boeufs. En revanche, sont présents des systèmes mixtes "lait + vaches allaitantes naisseur". Les systèmes «herbe» restent assez nombreux, même en plaine, et concernent au total 1 éleveur sur 3. Leurs dimensions sont toutefois très faibles par rapport au système moyen, lui-même de dimensions modestes : 15 vaches au lieu de 26, et 37 ha de SAU au lieu de 45.

2. Demande française, équilibre de la filière laitière et politique de signes de qualité

■ Des changements dans la nature des produits consommés

D'après les chiffres de 1996, la consommation par habitant des principaux produits laitiers et fromagers en France comporte des évolutions divergentes : sur une longue durée, certains produits se renforcent alors que d'autres stagnent ou diminuent. On peut noter parmi les produits qui poursuivent leur croissance : les fromages (23 kg/habitant), les crèmes glacées (6,6 kg/habitant) et surtout les produits frais (yaourts, desserts et crèmes) : 28,5 kg/habitant. Les laits de conserve (3,5 kg/habitant) sont stables mais les laits liquides (76 kg/habitant) et le beurre (8,3 kg/habitant) continuent à baisser.

■ Une part non négligeable de l'offre sous signes de qualité

Face à la consommation ainsi caractérisée, en 1996, la production française de produits laitiers et fromagers est de :

- 4 236 millions de litres de laits liquides (qui restent stables),
- 1 857 000 t de produits frais (en hausse),
- 1 720 000 t de fromages (en hausse),
- 670 000 t d'autres produits (en hausse),
- 483 000 t de beurre (en baisse),
- et 640 000 t de laits en poudre (en baisse).

Les produits sous signes de qualité concernant aujourd'hui essentiellement les crèmes, les beurres et surtout les fromages, nous nous intéresserons plus particulièrement à ces derniers. Les produits fromagers, quasiment tous en croissance en 1996, représentent un total de 1 720 000 tonnes qui se répartit ainsi :

- fromages frais de vache : 512 000 t,
- fromages affinés de vache : 994 000 t (dont 458 000 t de pâtes molles, 502 000 t de pâtes pressées, et 34 000 t de pâtes persillées),
- fromages de chèvre : 45 000 t,
- fromages de brebis : 41 000 t,
- fromages fondus : 128 000 t.

En rajoutant les 86 000 t de fromages de chèvre et de brebis, l'ensemble des fromages affinés atteint le chiffre de 1 080 000 t.

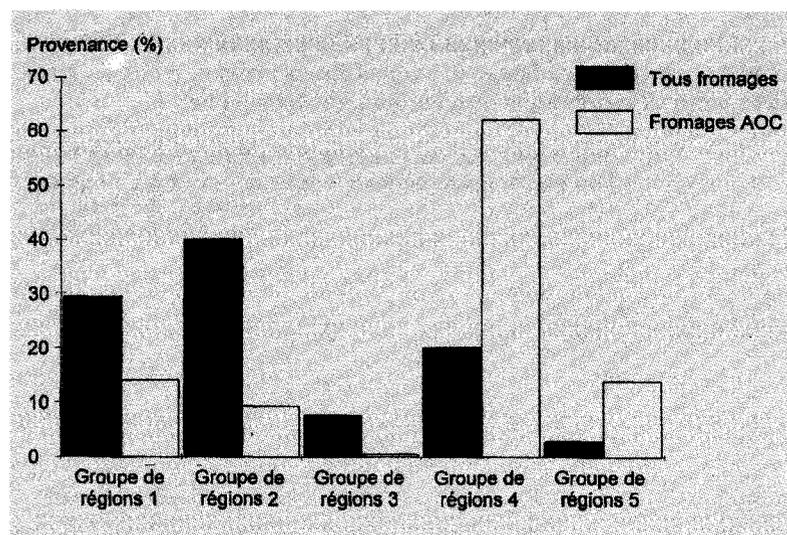
Les 32 fromages en AOC (vache, chèvre et brebis) totalisent pour la dernière campagne connue (en 1995) 171 000 t soit à peu près 10% du total des fromages et 15-16% du total des fromages affinés.

■ Les signes de qualité sont surtout développés en «systèmes herbagers»

Les provenances régionales de l'ensemble des fromages fabriqués d'une part et des fromages AOC d'autre part (figure 5) mettent bien en lumière une relation, ancrée dans l'histoire, entre les systèmes herbagers de montagne du 4^e groupe de régions et les signes de qualité fromagère que représentent les AOC. La présence de certaines AOC dans les regroupements régionaux 1 (Maroilles, Neufchâtel, Munster, Crottin de Chavignol), 2 (Livarot, Pont l'Evêque, Camembert de

FIGURE 5 : Productions régionales de fromages en 1995, et en particulier des fromages sous Appellation d'Origine Contrôlée.

FIGURE 5 : Regional cheese productions in 1995, especially of AOC products.



	Exportations (t)	Importations (t)	Solde (t)
Union Européenne	353 000	128 000	225 000
Pays tiers	105 000	14 000	91 000
Total	458 000	142 000	

TABLEAU 5 : Echanges extérieurs de fromages pour la France en 1995 (CNIEL, 1996).

TABLE 5 : French external cheese trade in 1995 (CNIEL, 1996).

Normandie) et 5 (Roquefort, Ossau - Iraty, Rocamadour) est également assez fortement reliée à la maintenance ou au développement de systèmes «herbe».

Pour appréhender **la totalité des produits laitiers et fromagers sous signes de qualité** il faut rajouter aux 171 000 tonnes de fromages AOC plus de 50 000 tonnes d'autres produits : des beurres et des crèmes AOC (19 400 t), des produits sous labels rouges et labels régionaux (avec IGP, Identification Géographique Protégée ; 27 500 tonnes de fromages, essentiellement des tommes et de l'emmental Grand Cru, et 1 400 tonnes de crèmes et beurres), et des produits laitiers et fromagers issus de l'agriculture biologique... soit au total **plus de 220 000 tonnes** concernées par les signes de qualité. Cette quantité est du même ordre que le solde des échanges fromagers "toutes catégories" de la France avec les pays de l'Union Européenne (tableau 5) ; elle est donc loin d'être négligeable et représente, pour demain, un véritable enjeu de marché.

■ Perspectives en production laitière et fromagère

Ainsi donc, à l'heure même où l'on commence à accepter en France une différenciation des prix à la production en fonction des différents débouchés, plutôt que de tout focaliser sur une unique différenciation à la baisse sur le marché des pays tiers (marché mondial), **il pourrait être judicieux de s'intéresser aussi à une différenciation à la hausse sur le marché intérieur européen qui, au moins pour un nombre non négligeable de consommateurs, pourrait rester porteur au niveau des prix.**

Et tout comme la combinaison heureuse hommes - vin - terroirs - territoires, le triptyque hommes - fromages, beurres et crèmes - territoires pourrait représenter demain un atout indéniable.

Travail présenté aux Journées d'information de l'A.F.P.F.
 "Des prairies plus pérennes, pour des produits de qualité
 et l'entretien du territoire",
 les 1^{er} et 2 avril 1997.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CNIEL : *L'économie laitière en chiffres. 1995, 1996.*
- Institut de l'Élevage - GEB (1994, 1995, 1996) : *Annuel économique. Lait et viande bovine. Viande ovine.*
- Institut de l'Élevage - GEB : "Projet ovin 2001", *Les dossiers du mois*, n° 260 et 263.
- Institut de l'Élevage - GEB : "Viande ovine. Production française et débouchés", *Les dossiers du mois*, n° 248.
- Institut de l'Élevage - GEB, RICA (1994, 1995) : *Traitements.*
- Institut National des Appellations d'Origine : *Statistiques AOC fromagères 1995.*
- INRA, RICA (1994, 1995) : *Traitement*, INRA Nantes.
- OFIVAL : *Données PCO 1995.*
- SCEES (1995) : *Données Enquête Structures Ovines.*

SUMMARY

Grassland systems and products with quality labels. I- Mutton. II- Milk and dairy products

As regards both mutton production and cow dairying, a rough zoning of the French territory gives a better grasp of the production systems based on grass. Products with a quality label often originate from grassland systems. A large proportion of French mutton is produced on grass, especially three fourths of the lambs. At present, relatively to the total number of animals liable to get this distinction, 16 - 17% of the lambs produced have a quality label, but professional bodies hope to reach the target of 50% by 2001, i.e. 15 - 20% of the national consumption. As regards dairying, forage systems with less than 10% maize constitute one third of the herds. Half of them are located in upland regions, where the farms, often specialized, yield 62% of the dairy production ; specially important is the proportion of products labelled AOC ("Appellation d'Origine Contrôlée" = with official label of origin) in cheese-making. Quality products labelled as such account for 10% of the cheese, on the whole 220 000 t of dairy products, which is far from negligible. Their development will constitute an important stake for the cattle sector.